

Arrêté électoral particulier n°2022-05-06-AB portant sur l'implantation, l'organisation et la composition du bureau de vote

UFR Faculté des sciences du sport

Élections partielles

Collège B

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 115 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment l'article 23-2 ;
- VU la délibération n°2016-01-29 n°05 du 29 janvier 2016 portant approbation des statuts de l'UFR Faculté des sciences du sport, et notamment les articles 7 et suivants ;
- VU l'arrêté électoral n°2022-04-13-03 du 13 avril 2022 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif du 05 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Le bureau de vote est en charge de l'ensemble des scrutins liés à la désignation du ou de la représentant(e)s du Conseil de l'UFR Faculté des sciences du sport énuméré(e) dans l'arrêté électoral susvisé.

Article 2. Implantation du bureau de vote :

Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

**Campus de Poitiers
Bâtiment C6
8 allée Jean Monnet
86 000 POITIERS
Salle de réunion de direction**

Article 3. Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de **08h30 à 16h30 le jeudi 19 mai 2022**

Article 4. Composition du bureau de vote

Le bureau de vote est composé de :

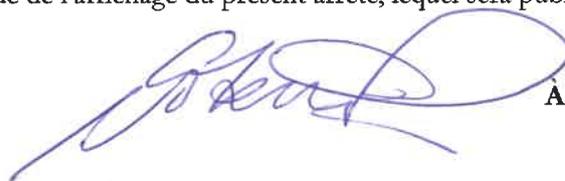
- Monsieur Gilles SOUCHET, Président du bureau de vote ;
- Madame Isabelle SICOT, Assesseure du bureau de vote ;
- Madame Nicole PAPAGIORGIU, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Monsieur Gilles SOUCHET, la présidence du bureau de vote est assurée par Monsieur Nicolas HAYER.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Monsieur Nicolas MARENCAK et Madame Océane CICCIONE sont désigné(e)s pour assurer la suppléance le cas échéant.

Article 5. Publication et exécution

Le Directeur de l'UFR Faculté des sciences du sport, ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'exécution ainsi que de l'affichage du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs.



A Poitiers, le vendredi 06 mai 2022

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL